



Billet 3
CPAS 4
CCCA 5
PCS 6
Symbiose 7
Logement 8
Urbanisme 9
Energie 11
Enseignement 12
Sport 14
MJC 15
Agenda 16
AIS 18

JOURNAL

COMMUNAL D'INFORMATIONS CHAPELLE · PIETON · GODARVILLE



Pompes Funèbres du Centre S.A

NOUVEAU FUNÉRARIUM À ANDERLUES

Le personnel des Pompes Funèbres du Centre est à votre disposition 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.



*" 4 générations d'expérience à votre service,
avec une large gamme de produits
ainsi que deux sites de recueillement. "*

Assurances décès
Devis gratuit

Contrats anticipatifs

Rapatriement dans
le monde entier

Fleurs naturelles
Fleurs artificielles

Formalités après décès

Funérailles sur mesure

Conception et devis
en 3D GRATUIT

Monuments Funéraires
& Marbrerie du Bâtiment

Accessoires de Cimetière :
*photos, *lettrages, *lanternes,
*accessoires en bronze

Conception, réalisation
et placement par nos soins

Plaques personnalisées

Plaques de columbarium



Marbrerie

Une équipe de professionnels à votre disposition
pour vos réalisations, vos placements dans les cimetières.

Informations supplémentaires, rendez-vous ou devis,
dans nos bureaux ou à votre domicile,
avec ou sans rendez-vous, sur simple demande par téléphone.

Des conditions exceptionnelles sur les monuments & accessoires de stock.

FUNÉRARIUM - BUREAU

Rue de la Hestre, 83
7160 Chapelle-Lez-Herlaimont

FUNÉRARIUM

Rue Raoul Warocqué, 32
7140 Morlanwelz (près de l'itm)
Ligne funéraire entièrement rénovée

FUNÉRARIUM

Rue de Nivelles, 136
6150 Anderlues

tél. : 064 37 00 00

info@pfducentre.net
www.pfducentre.net



Chères Chapelloises,
Chers Chapellois,

L'été se profile à l'horizon ainsi que les congés qui l'accompagnent. J'espère que vous pourrez toutes et tous en profiter avec beaucoup de joies, mais aussi la modération et la juste mesure nécessaires au respect des autres et de l'environnement.

Ceci étant dit, nous allons faire le point sur l'état d'avancement de nos multiples chantiers en cours et à venir, tant en voiries qu'en bâtiments. En rénovant nos bâtiments publics (écoles, CPAS, logements publics de La Ruche Chapelloise, ...) nous adoptons une démarche écologique matérialisée par des performances énergétiques grandement améliorées au profit de tous : la planète par la réduction de production de CO₂, la qualité de l'air que nous respirons et la réduction des factures de mazout, gaz et électricité de l'Administration communale. Notre parc automobile se dote, lentement mais sûrement, de véhicules électriques alimentés par l'électricité provenant aussi de panneaux photovoltaïques.

Nous pouvons donc franchement dire que nous pratiquons « L'Ecologie par l'Investissement ! ».

Ainsi, après avoir réalisé une toute nouvelle école à Godarville, je vous rappelle que nous allons entamer la construction d'une autre nouvelle école à la Rue des Ateliers qui regroupera les écoles du Centre et de Sainte-Catherine. Nous sommes en manque de place à l'école de Piéton avec des locaux provisoires actuellement. Nous allons nous inscrire dans le tout nouveau programme du Ministre du Budget de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles (1 milliard pour les bâtiments scolaires) afin de pouvoir bénéficier d'un subside qui nous permettra de réaliser l'investissement nécessaire. Voilà pour les bâtiments scolaires.

Début août 2023, débiteront la rénovation complète et l'extension du Château Jaubert, siège de notre CPAS ; un investissement important de 2,4 millions qui apportera plus de 'rationalité' à un bâtiment qui sera plus en accord avec les fonctions qu'il abrite. Vous trouverez une illustration du résultat final en quatrième page de ce journal.

Toujours dans la même démarche écologique et fonctionnelle, la Bibliothèque a bénéficié de la rénovation de sa toiture plate avec création de puits de lumière et verra très prochainement le remplacement de toute sa surface au sol.

Le Hall des sports verra la construction d'un dojo et buvette panoramique donnant sur l'ensemble des salles et également une rénovation énergétique, mais aussi une extension vers la rue des Ateliers pour rencontrer les normes internationales de Volley-Ball avec notre équipe féminine d'Elite.

Enfin, l'Hôtel de Ville ne sera pas oublié avec une rénovation profonde en 2025 (dans le même esprit que le CPAS) pour laquelle nous avons bénéficié d'un subside important du FEDER de 1,3 million (Fonds Européens de Développement Economique Régional).

Au niveau des voiries, toute la rue Neuve sera terminée fin juin avec une bande cyclo-piétonne de 2 mètres de large. De même, nous avons débuté la piste cyclo-piétonne de la rue Anskens (sortie de Piéton jusqu'à la 'ferme blanche') marquant ainsi le début de la liaison cyclo-piétonne reliant Chapelle à Piéton.

Toute la rénovation de la cité de Godarville a commencé avec la rue de Brouckère et l'adjudication de la Place de Gaulle se fera en août 2023 pour un démarrage des travaux au 1^{er} trimestre 2024.

Puis suivront la rue des Martyrs, la rue de la Colline et la rue du Moulin.

Tout cela, évidemment, dans une trajectoire budgétaire maîtrisée.

Je vous souhaite encore d'excellentes vacances.

Karl DE VOS,
Bourgmestre.



La notion de solidarité est pour le CPAS de Chapelle un projet de société

Depuis de nombreuses années les citoyens de l'entité chapelloise ont fait preuve de solidarité en venant en aide aux plus fragilisés. Cette année encore, vous pouvez manifester votre soutien.

Vous avez :

des vêtements pour hommes, femmes ou enfants ; Alors, prenez contact avec nos services.

Pour les dons de vêtements :

Dépôt à l'Épicerie sociale - 30, rue Wauters à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont - Tél. : 064/47.03.30

- Le lundi de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h30
- Le mardi de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h30
- Le mercredi de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h30
- Le jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h30
- Le vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h30

Les membres du Conseil de l'Action Sociale et le personnel du C.P.A.S. remercient l'ensemble de la population pour tous les dons apportés régulièrement à l'Épicerie sociale.



Illustration de la rénovation complète du siège de notre CPAS et de son extension / Château Jaubert.

Chapelle aîné-e-s

Avec - Par - Pour les aîné-e-s



avec le soutien de



*clac...
clac...*

Voici la nouvelle équipe du
Conseil Consultatif
Communal des Aînés !



Nous aurons le plaisir de vous accueillir lors des permanences que notre groupe tiendra à la salle polyvalente de Godarville (à côté de la gare) afin de vous écouter à propos des difficultés que vous rencontrez ou des suggestions que vous voulez exprimer dans votre quotidien de personne aînée.

Prochaines dates :

- lundi 15 mai 2023 de 13h30 à 16h
- lundi 22 mai 2023 de 13h30 à 16h
- lundi 5 juin 2023 de 13h30 à 16h
- lundi 19 juin 2023 de 13h30 à 16h



Surtout, n'hésitez pas à nous rejoindre !

*D'ores et déjà, nous vous
souhaitons de passer un bel été*



Contact :

✉ : chapelleaines@gmail.com

☎ : 0496/91 53 53 (CCCA)
ou 0499/74.64.12 (Présidente)

📘 : Conseil Consultatif Aînés



Plan de Cohésion Sociale

Permanence du Service Public Fédéral Sécurité Sociale Direction Générale des Personnes Handicapées (Vierge noire)



**Sur rendez-vous à prendre au 064/43.13.15
ou à l'adresse email pcs@7160.be**

Vous avez introduit une demande de reconnaissance, allocation, carte de stationnement ou d'une autre mesure à la **Direction Générale des Personnes Handicapées** et vous souhaitez connaître l'état d'avancement de votre dossier et/ou poser des questions d'ordre financier et administratif ou vous souhaitez avoir des renseignements avant de faire une demande ...

Remarque : **les nouvelles demandes d'allocation pour les personnes de 65 ans et plus** ne sont plus traitées par la DG Personnes Handicapées mais bien par votre mutualité.

Dates des prochaines permanences :

- Le lundi 10 juillet 2023
- Le lundi 11 septembre 2023
- Le lundi 9 octobre 2023
- Le lundi 13 novembre 2023
- Le lundi 11 décembre 2023

Plan de Cohésion Sociale

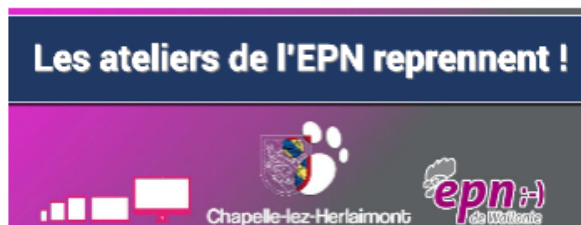
Place de l'Hôtel de Ville, 16 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont
(bâtiment situé à gauche de l'Administration communale)

Infos et inscriptions au 064/43.13.15 • **Email** : pcs@7160.be

Espace Public Numérique (EPN)

Lieu : bibliothèque du T'Chatpitre
(rue Saint-Germain, 10 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont)

Sur inscription au 064/44.17.09
ou par email à l'adresse epn@7160.be



PROGRAMME DES ATELIERS

Tiktok : qu'est-ce que c'est et dois-je m'en méfier ?

- Le lundi 19 juin 2023 de 9h à 10h45

B.A.-BA de Google Doc, le traitement de texte en ligne gratuit (2 séances nécessaires)

- Les lundis 26 juin et 3 juillet 2023 de 9h à 10h45

B.A.-BA de Windows 11 (4 séances)

- Les jeudis 15 juin, 22 juin, 29 juin et 6 juillet 2023 de 14h15 à 16h

Retrouvez toutes les dates d'ateliers présents et à venir sur le site internet de la commune 7160.be mais également sur la page Facebook du Plan de Cohésion Sociale et sur des affiches placées chez vos commerçants !

Au plaisir de vous y voir !



La rentrée 2023 se prépare dès aujourd'hui à Symbiose !

En septembre, nous proposons 3 formations gratuites pour les demandeur(euse)s d'emploi :

ANIM'ACTION

Une **NOUVELLE** formation active et ludique de 10 semaines pour découvrir le secteur et les métiers de l'animation !

- Les plus ? Stages de découverte sur le terrain
- Quand ? Du 6 septembre au 17 novembre 2023
- Séances d'info ? En août : 16, 17, 21 et 22 à 10h

EN FORM' POUR L'EMPLOI

Une formation pour t'aider à trouver ta voie professionnelle et découvrir le marché du travail.

- Les plus ? Analyse et construction du projet professionnel, outils de recherche d'emploi et stages en entreprise(s) du secteur de ton choix.
- Quand ? Du 5 septembre au 19 décembre 2023
- Séances d'info ? En août : le 21 à 13h30, les 23, 24 et 29 à 10h

OPRANIS

Une formation de 9 mois pour déterminer ton projet professionnel et te remettre à niveau (français, informatique, ...)

- Les plus ? Ateliers de communication, de gestion du stress et préparation aux entretiens d'embauche - Deux stages en entreprise(s) du secteur de ton choix.
- Quand ? Du 21 septembre au 6 juillet 2024
- Séances d'info ? En septembre : 5, 7, 11, 13 et 15 à 9h30

Les avantages

- 2€/brut par heure de formation prestée
- Intervention dans les frais de déplacement et de garde d'enfant(s)
- Un accompagnement global dans toutes tes démarches
- Parking gratuit et facilement accessible en bus (lignes 82, 91,, 84 et 167)

Infos & inscriptions

ASBL Symbiose

17, rue Solvay à Chapelle-lez-Herlaimont

Téléphone : 064/31.23.00 - Mail : oispsymbiose@skynet.be - En ligne :



Nos formations sont organisées avec le soutien de l'Administration communale de Chapelle-lez-Herlaimont et grâce au soutien financier de la Wallonie et du Forem.





Il est possible de réduire notre consommation d'énergie au quotidien sans rien perdre de notre confort. Comment ? En adoptant des réflexes, des petits gestes qui permettent de mieux respecter l'environnement et d'économiser des centaines d'euros par an.

Pour vivre heureux, vivons isolés !

L'isolation thermique protège le logement contre les agressions du froid et les risques de surchauffe, et permet de réduire les dépenses en chauffage ou climatisation.

Il existe quelques astuces gratuites ou peu coûteuses (donc rentables plus rapidement) qui contribuent à isoler le bâti existant et qui évitent principalement les déperditions de chaleur.

ISOLER :

Construction ou rénovation :

Quand on construit ou rénove une maison, il est facile et important d'y prévoir :

- une isolation performante dans la toiture, les murs, les planchers, les menuiseries extérieures
- des vitrages super isolants et des châssis performants
- la construction d'espaces "tampons (combles, annexes, remises, ateliers, vérandas) qui protègent les zones de logement proprement dites

VENTILER :

S'il est important d'isoler son logement et d'en augmenter l'étanchéité à l'air, il convient aussi de s'intéresser à sa ventilation dont le but est d'évacuer l'humidité, les odeurs et les polluants générés par les occupants, le bâtiment et les systèmes. Dans son principe, cette ventilation de base extrait l'air « vicié » du logement à partir des pièces humides (cuisine, salle de bain, W.C., buanderie) et amène de l'air neuf via les locaux dits secs (chambres, séjours, etc.)



LES IDÉES FUTÉES :

1. Dès la tombée de la nuit, je ferme tentures et volets. Un volet roulant (fermé !) ayant une bonne étanchéité à l'air permet de diminuer la perte d'énergie de 25% pour une fenêtre avec un double vitrage haut rendement et de 60% pour une fenêtre avec un simple vitrage.

2. Si les radiateurs sont placés sous les fenêtres, les tentures ne peuvent surtout pas les recouvrir et doivent être le plus près possible des fenêtres. Sinon, la chaleur des radiateurs part derrière les tentures, ce qui est inefficace.

3. J'isole les tuyauteries de chauffage qui traversent les zones non chauffées de mon logement (caves, vides ventilés, etc.).

Ces conduits non isolés diffusent de la chaleur là où c'est totalement inutile. Il suffit de placer autour de ces tuyaux un isolant en vente dans tous les magasins de bricolage.

4. J'isole le plancher du grenier lorsqu'il n'est pas habitable en y posant un matériau isolant de bonne épaisseur (laines minérales : 20 cm minimum). Si un stockage est prévu, j'utilise de l'isolant rigide (16 cm minimum) sur lequel je déposerai une plaque de bois pour éviter les perforations.

5. Je colmate les joints au bas des portes ou autour des vieux châssis qui sont des voies d'entrée importantes pour le froid extérieur.

6. En été, lorsque le soleil a surchauffé la maison toute la journée, j'ouvre les fenêtres de toit (attention aux risques d'intrusion !) pour pratiquer une ventilation nocturne qui rafraîchira le logement.

7. Toujours en été, au lieu de recourir à la climatisation de la chambre ou du séjour, je limite au maximum les apports de chaleur du soleil (en fermant portes, fenêtres, volets et tentures) mais aussi les apports de chaleur internes (éclairage, etc.).

8. Pour un fonctionnement optimal du système de ventilation, je dépoussière les ouvertures d'amenée et d'évacuation de l'air et je remplace les filtres si nécessaire.

9. Si mon logement n'est pas équipé d'un système de ventilation (dans le cas d'un bâtiment ancien qui n'était pas encore soumis à la réglementation sur la ventilation des bâtiments), j'ouvre les fenêtres des façades opposées (ventilation transversale) pendant quelques instants, le matin et le soir. J'évacue ainsi l'air vicié. Je veille toutefois à ne pas refroidir exagérément les pièces.

Lorsque vous isolez votre façade, vous changez forcément le parement de votre habitation, n'oubliez pas qu'il faut un permis d'impact limité pour le remplacement des matériaux d'élévation. N'hésitez pas à prendre contact avec le service Urbanisme, qui vous aidera à compléter votre demande.

Aménagement du Territoire – Urbanisme – Logement

Les aménagements de jardin et travaux d'embellissement de son bien

LA SERRE – LE COMPOST – LE POTAGER

Votre abri de jardin étant réalisé, l'eau de pluie de la toiture peut être récupérée et utilisée pour votre potager.

Votre potager peut être à l'air libre ou sous serre. Le placement d'une serre est dispensé de permis à la condition suivante : superficie maximum de 20 m² structure comprise.

Si sa surface est supérieure ou qu'elle ne répond pas à la définition ci-dessous, vous devez introduire un permis d'urbanisme auprès de la commune.

Pour rappel, une serre est une structure close ou semi-ouverte translucide, en verre ou en plastique, soutenue par une structure métallique ou en bois.

Il n'est pas nécessaire de demander un permis pour un compost, mais renseignez-vous auprès du service environnement de la commune (M. POGLAJEN : 064/43.20.70) sur la manière de réaliser et d'utiliser un compost afin d'éviter la création de conflits entre voisins.

Un guide du compostage est disponible par la Région wallonne :

http://environnement.wallonie.be/publi/education/guide_compostage.pdf

LE MOBILIER DE JARDIN

Le CoDT prévoit que : « le placement de **moblier de jardin** tel que bancs, tables, sièges, feux ouverts ou barbecues, poubelles, compostières, pergolas, colonnes, bacs à plantations, fontaines décoratives, bassins de jardin, jeux pour enfants, structure pour les arbres palissés, le placement de **candélabres et de poteaux d'éclairage** de manière telle que le faisceau lumineux issu de lampes reporté au sol n'excède pas les limites mitoyennes, **les aires de jeux et de sport** en matériaux perméables et les appareillages strictement nécessaires à leur pratique **sont dispensés de permis aux conditions suivantes :**

- situés dans les espaces de cours et jardins ou soit aux abords d'une construction située dans une zone destinée à l'urbanisation et formant une unité fonctionnelle avec ces constructions ;
- hauteur maximale de 3,50 m. »

Pour rappel, une pergola est une petite construction de jardin. Elle est utilisée pour servir de support aux plantes grimpantes. Elle est faite de poutres horizontales en forme de toiture, soutenues par des colonnes. La pergola n'a pas de revêtement de toiture, à ne pas confondre avec une terrasse couverte qui dispose d'un revêtement de toiture.

A noter qu'il existe un règlement de police relatif à l'usage de ces mobiliers. Renseignez-vous auprès de Monsieur Rossion du Service Sécurité de la commune pour plus d'informations. (064/43.12.47 – securite@chapelle-lez-herlaimont.be)



ACCESSOIRES TERRASSES

Le placement d'avents, de tentes solaires ou de couvertures de terrasse située au niveau du sol, accolés ou isolés sont dispensés de permis aux conditions suivantes :

- situé dans les espaces de cours et jardins
- hauteur maximale de 3,50 mètres
- superficie maximale : 40 m²
- situé à 2,00 mètres au moins des limites mitoyennes

CLÔTURE ET PORTAIL

Le CoDT prévoit qu'une clôture peut être dispensée de permis à condition qu'elle soit d'une hauteur de 2 mètres maximum par rapport au niveau de votre jardin et qu'elle soit constituée :

- soit de piquets reliés entre eux par des fils ou treillis avec, éventuellement, à la base, une plaque de béton ou un muret de 0,70 m de hauteur maximum
- soit de piquets reliés entre eux par une ou deux traverses horizontales
- soit de palissades en bois (non en résine)
- soit de gabions d'une épaisseur maximale de 20 cm et d'une hauteur maximale de 0,70 m.

Si toutes ces conditions sont remplies, vous ne devez pas solliciter de permis d'urbanisme.

Vous ne pouvez pas implanter votre clôture n'importe où ! Elle doit être placée sur votre propriété ou en limite de propriété avec l'accord écrit du voisin précisant que la clôture est mitoyenne.

Si vous souhaitez placer un portique, portail ou portillon dans votre clôture, cet acte est dispensé de permis à la condition que la hauteur soit également de 2 mètres maximum et permet une large vue sur la propriété, c'est-à-dire que le portique, portail ou portillon n'est pas opaque et que l'on voit clairement au travers.

Si la clôture que vous souhaitez placer est soit en bois composite, en PVC, en dalles béton, en blocs maçonnés de plus de 70 centimètres ou tout autre matériau opaque, alors vous devez solliciter un permis d'impact limité auprès de l'administration communale.

CHEMIN D'ACCÈS, TERRASSE

Le CoDT prévoit que : « La création de chemins en matériaux perméables et de terrasses, aux abords d'une ou plusieurs constructions existantes, au niveau du sol et qui ne requiert

pas de modification sensible du relief du sol au sens de l'article R.IV.4-3. est dispensée de permis d'urbanisme. »

Si les chemins d'accès ne sont pas en matériaux perméables, donc que l'eau ne puisse pas passer à travers, un permis d'urbanisme est nécessaire.

Dès que la création de la terrasse ou de chemin d'accès implique la modification sensible du relief du sol, **un permis** est requis obligatoirement pour ce type de travaux.

Nous avons fait le tour de l'ensemble des constructions possibles afin d'aménager votre jardin.

Enfin, si vous souhaitez profiter d'une piscine, si elle est hors sol et autoportante et qu'elle est placée à minimum 1 mètre des limites mitoyennes, la demande est dispensée de permis. Concernant les autres cas, nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès du Service urbanisme car un permis peut être requis.

LE SERVICE URBANISME :

Cet article est une aide pour vous guider, mais ne remplace aucunement l'avis des agents techniques du service urbanisme.

Si vous avez un doute, envoyez un mail à urbanisme@7160.be ou prenez rendez-vous auprès du service urbanisme (064/43.13.23) qui pourra vous conseiller sur la meilleure procédure. **Un cas n'est pas l'autre et les demandes de permis peuvent être très différentes selon la situation de votre bien.**

Que vous soyez locataire ou propriétaire, seule l'administration communale peut vous délivrer un permis d'urbanisme au préalable à la réalisation des travaux envisagés. Et si vous êtes locataire, vous devrez également solliciter l'accord de votre propriétaire afin de pouvoir réaliser les travaux.

Nous vous rappelons également que la commune dispose d'un agent constatateur qui s'occupe de vérifier si les permis ou les dispenses de permis sont bien respectés sur le territoire communal. En cas de non-respect, une régularisation devra être introduite auprès du service urbanisme.

De manière générale, avant de réaliser tous actes ou travaux, prenez toujours contact avec le service urbanisme qui vous guidera au mieux en fonction de votre situation et de votre projet.

Chapelle se met au vert !

Notre commune a été retenue pour participer à un projet de Communauté d'Énergie Renouvelable (CER) dans l'objectif de développer les énergies vertes pour tous nos concitoyens, et dont vous pourrez tous et toutes être les acteurs et actrices. Ce projet est coordonné par l'équipe du projet SocCER (pour Socio-économie des Communautés d'Énergie Renouvelable) qui est financé par la Région wallonne.

C'est quoi une Communauté d'Énergie Renouvelable ?

Depuis peu, il est possible en Wallonie de créer des Communautés d'Énergie Renouvelable (CER). Elles permettent aux citoyens ainsi qu'aux administrations et aux organismes d'une même commune de s'associer afin de partager l'énergie renouvelable produite, par exemple, par des panneaux photovoltaïques.

Il s'agit donc d'un nouveau moyen de partager de l'énergie qui possède plusieurs atouts !

C'est à la fois une bonne nouvelle pour l'environnement, car il s'agit d'une énergie produite localement et de manière renouvelable. Rejoindre une CER, c'est aussi s'entendre sur un prix correct et stable pour l'énergie partagée, dans l'objectif de rendre abordables les énergies renouvelables pour tous. De plus, c'est l'occasion de se réunir et partager autour d'un objectif commun qui profitera à l'ensemble de la collectivité.

Vous êtes intéressé.e ?

Dès septembre, des réunions seront organisées à Godarville, Piéton et Chapelle-lez-Herlaimont. Celles-ci seront gratuites, libres d'accès et sans engagement, n'hésitez donc pas à nous y rejoindre !

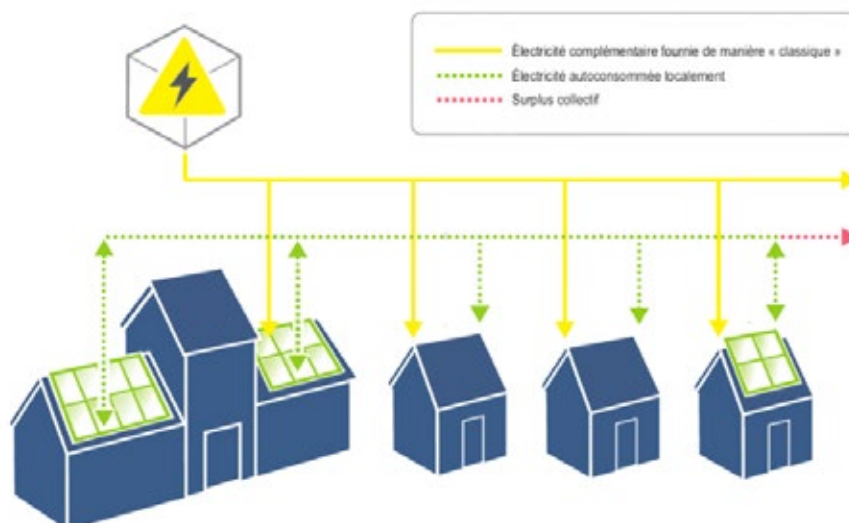
Vous recevrez bientôt un courrier dans votre boîte aux lettres pour vous avertir de la date et de l'heure exacte de ces rencontres. Nous serons également présents lors des événements organisés dans la commune durant le mois de septembre afin de répondre à vos questions.

Pour toute question, vous pouvez dès à présent nous contacter par e-mail : info@projetsoccer.be

Que vous soyez locataire, propriétaire, responsable d'un organisme ou d'un commerce dans la région, ces réunions sont ouvertes à tous !



Un projet financé par la Wallonie



Quoi de neuf dans notre enseignement communal ?

Continuité et intensification du projet numérique "Chromebooks" pour tous les enfants de P5-P6.



ÉCOLE GODARVILLE

Place Albert 1^{er}, 38

Tél. : 064/44.20.60 GSM : 0478/90.19.63

direction.godarville@chapelle-lez-herlaimont.be

Inscriptions : les directions sont joignables par téléphone du 21 au 25 août pour des prises de RDV.
Permanences : le 23 août de 09h à 12h et les 24 et 25 août de 09h à 12h et de 13h30 à 15h30 + sur RDV
lors de toute inscription, il vous sera demandé une composition de ménage datant de moins de 6 mois
et si votre enfant vient d'un autre établissement, une copie de son bulletin.
Pensez à vous munir du document de changement d'école.
Les enfants nés en mars peuvent être inscrits à l'accueil dès la rentrée scolaire !!!



ÉCOLE LAMARCHE

Avenue Lamarche, 34 bis

Tél. : 064/44.5708 GSM : 0478/68.00.52

direction.lamarche@chapelle-lez-herlaimont.be





ÉCOLE PASTUR

Rue Pastur, 38

Tél. : 064/45.95.06 GSM : 0478/68.00.54

direction.pastur@chapelle-lez-herlaimont.be



ÉCOLE DE PIÉTON

Rue de la Résistance 8/A

Tél. : 071/52.95.30 GSM : 0478/68.00.53

direction.pieton@chapelle-lez-herlaimont.be

Piéton : découvrez les classes maternelle et primaire en immersion.

3^e maternelle, première, deuxième et troisième primaires.



ÉCOLE DU CENTRE

Rue des Écoles, 4

Tél. : 064/44.50.91 GSM : 0478/68.00.55

direction.centre@chapelle-lez-herlaimont.be



INFOS :
064/443756

STAGES SPORTIFS AOÛT 2023



Multisports

Multisports
Psychomotricité
Natation
De 3 à 12 ans

SEMAINE 1 (4 jours !) : du lundi 14 août au vendredi 18 août 2023

SEMAINE 2 : du lundi 21 août au vendredi 25 août 2023

De 9h00 à 16h00

(Garderie gratuite dès 8h00 et jusque 17h00)

Psychomotricité

(Parcours, jeux de ballons,
accoutumance à l'eau,...)

De 3 à 5 ans - 15 places !

TARIFS

Semaine 1 (4 jours) :

- 50 € Enfant de l'Entité
- 60 € Enfant Hors Entité

Semaine 2 :

- 60 € Enfant de l'Entité
- 75 € Enfant Hors Entité

Multisports

(Sports de ballons, sports de
raquettes, natation,...)

De 6 à 8 ans - 15 places !

De 9 à 12 ans - 15 places !

TARIFS

Semaine 1 (4 jours) :

- 50 € Enfant de l'Entité
- 60 € Enfant Hors Entité

Semaine 2 :

- 60 € Enfant de l'Entité
- 75 € Enfant Hors Entité

INSCRIPTIONS

Par mail à
info.sport@7160.be

LIEU D'ACCUEIL & D'ACTIVITÉS

Hall des sports
Esplanade des Droits de l'Enfant
7160 Chapelle-lez-Herlaimont

Une organisation de l'ASBL Sport et Délasserement

LA MAISON DES JEUNES DU CENTENAIRE PRÉSENTE

MJC'S GOT TALENT 2023

CONCOURS DE TALENTS

DE 12 À 26 ANS

*Théâtre
Stand Up
Musique
Danse...*



INSCRIPTIONS
AVANT LE 20 JUIN



MJCSASBL



MJCCHAPELLE

064/45 89 61

0492/20 82 50

MJC
MAISON DES
DU CENTENAIRE

Affichage culturel : exempté de timbre ; éditeur responsable MJC ASBL
Ne pas jeter sur la voie publique



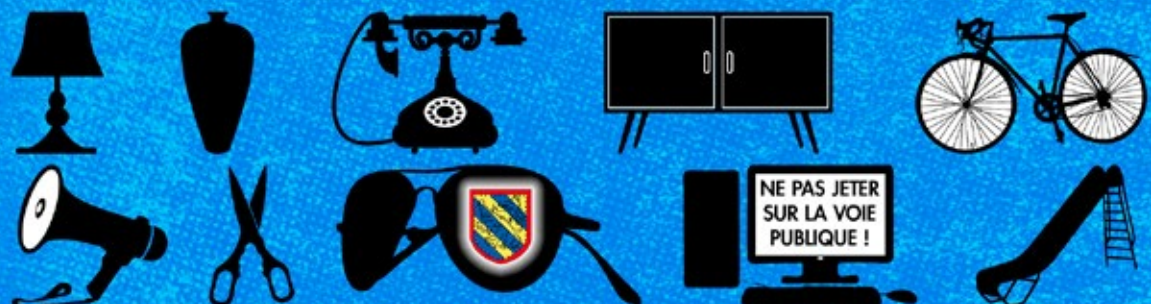
BROCANTE DU BOIS DES MAÎTRES



DIMANCHE 25 JUIN DE 7H À 18H
RUE DE MANAGE À CHAPPELLE-LEZ-HERLAIMONT
ROND-POINT DES TCHATS

5€ / 5M À PAYER AVANT LE 20/06/23
(BE52 3701 1420 0009)
10€/5M LE JOUR MÊME ! PAS DE STAND HORECA !

INFOS AU **0495/99.32.24**



affiche réalisée par Mehieu Jacobus pour le CEF

Éditeur responsable : Edgier Ermen - 68 rue de Manège à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont



TOP MINCEUR
Nadine WASTELAIN
 COACH EN NUTRITION
Maigrir en mangeant
 Rue du Président Allende N° 43
 7160 Godarville
 064 22 09 93
 0479 34 84 21
 nadine.wastelain@skynet.be



ALEX
 TITRES SERVICES
 Agence locale pour l'emploi
Titres-services
*Vous avez besoin
 d'un coup de main...
 d'une aide ménagère ?*
 N° agrément 03898
 rue Solvay, 17 - Chapelle-lez-Herlaimont
 Tél. 064 46 09 18 - alechapelle@skynet.be
 Bureau ouvert : Lundi, mardi, vendredi : 9h à 12h - 14h à 16h
 Mercredi et jeudi : 9h à 12h



ACHAT & VENTE D'OR
& métaux précieux
 PRESQUE 20 ANS
 D'EXPERIENCE
0477/37.89.47
 Uniquement sur R.D.V.
possible dans l'heure de votre appel
 www.ddd-or.be
 www.ddd-montres.be
 D. DE Dycker SRL
 Registre garantie n°5639
 8A, rue d'Anderlues - 6530 Thuin



Regifo
 Edition
 Ce bulletin est réalisé par
 la sprl REGIFO Edition
 Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la
 parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux
 qui n'auraient pas été contactés.
 Si vous souhaitez paraître dans
 le prochain numéro,
 contactez-nous :
071/740 137
info@regifo.be - www.regifo.be



www.pedicure-daniele.be
 f Pedicure Daniele
Pédicure Médicale
 Soins des pieds
 Ongles incarnés
 Verrues
 Oeil de perdrix
 Durillons
 Cors
 Callosités
 Soins diabétiques
 Mycoses
 Crevasses
 ...
 Cabinet / Domicile
 Rue Hector Gratia, 34 - PIETON
 0496 / 32 91 18
 pedicure.daniele@gmail.com



Verbinnen
Pompes funèbres
Fleurs et
Funérarium
 info@funerailles-verbinnen.be
 www.funerailles-verbinnen.be
 Tél 064 22 22 58
 Gsm 0475 93 06 79
 rue Destrée 33C
 7160 Godarville



Chauffage
 Sanitaire
 Ventilation
 Climatisation
 Adoucisseurs
ANTOINE SRL
*La qualité
 et la proximité en plus !*
 Mickaël Wallemacq
 Chaussée Romaine, 30 • 7160 Chapelle-lez-Herlaimont • Tél. 064 26 53 91 • Fax 064 26 73 95
 service.clientele@aantoinespri.be



AIS PROLOGER

Agence Immobilière Sociale Prologer



ASBL agréée par le Gouvernement wallon

Vous êtes à la recherche d'un logement ?

Vous êtes propriétaire et souhaitez-vous décharger des tracas locatifs ?

L'AIS Prologer peut vous aider !

L'AIS permet la mise à disposition d'un logement en bon état locatif appartenant à des propriétaires privés aux ménages à revenus modestes. L'AIS agit comme intermédiaire entre les propriétaires et les locataires et gère le suivi technique et social (rédaction des contrats de bail et enregistrement, état des lieux).

Nous garantissons aux propriétaires le paiement du loyer, la couverture des dégâts locatifs ainsi que l'exonération du précompte immobilier.

Nous garantissons aux locataires un loyer modéré et un logement en bon état locatif.

: ais.prologer@gmail.com
 : 064/43.20.82 (répondeur 7 jours/7)
 : [aisprologer](https://www.facebook.com/aisprologer)

SIÈGE SOCIAL :

Rue de Piéton 2 - 7160 Chapelle-lez-Herlaimont

COMMUNES COUVERTES : Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Fontaine-l'Évêque, Les Bons Villers, Pont-à-Celles et Montigny-Le-Tilleul.

INSCRIPTIONS pour les candidats locataires sur rendez-vous.

2+3 2 jours à l'école
+ 3 jours rémunérés
en entreprise

APPRENDRE EN TRAVAILLANT
C'EST POSSIBLE.
AVEC UN CERTIFICAT, UN DIPLOME, UN EMPLOI.

CONSTRUCTION
Gros oeuvre

INDUSTRIE automobile
Mécanique - Tôlerie
Carrosserie

AGRONOMIE
Métiers du cheval

ECONOMIE
Vente

Services aux personnes
7^e aide soignant(e)

VISA &
CESS

7^e GTPE



www.cefa-morlanwelz.be



Morlanwelz - Charleroi
CEFA
MORLANWELZ



Rue Warocqué, 46
064. 43 21 87
dbernimolin@itmlz.be

7^e technique
en alternance
Technicien.ne en
productive **USINAGE**



Dès 15 ans

NOUVEAU



Immobilière de l'Étoile

**Nous recherchons
activement des biens
à vendre et à louer**

Une équipe de 4 personnes,
Mireille, Stéphane, Aurore et Jonathan
spécialisés dans
la **VENTE, LOCATION, GESTION**
de biens immobiliers

REPORTAGE PROFESSIONNEL PHOTOS ET VIDÉO
CONSEILLERS FINANCIERS
CERTIFICATEUR PEB ET CERTIBEAU
CERTIFICAT ÉLECTRIQUE - AIDE JURIDIQUE
VIDE GRENIER - DÉMÉNAGEURS

Evaluation gratuite de votre bien

0496/816.909 - GSM : 0498/010.010

Institut Lyma vous propose des soins
visage, massages, épilation à la cire,
manucure, pédicure, maquillage, extensions
ongles et extensions cils.

Et également à l'Institut Lyma :

- Epilation au fil
- Massage enfant (6 - 12 ans)
- Massage bébé (1 mois - 1 an)
- Atelier maquillage
- Anniversaire enfant



Rue Jaures 41, 7160 Chapelle-lez-herlaimont

0498/97.48.92



Institut Lyma



Nous mettons à votre disposition
notre expérience & nos compétences
afin de vous offrir un **service de qualité.**

UNE ANALYSE GRATUITE DE VOS CONTRATS D'ASSURANCES

UNE GESTION PERSONNALISÉE DE VOS DOSSIERS

UN SERVICE, UNE ÉCOUTE & DES CONSEILS SUR MESURE



Rue de Gouy, 51 - 7160 Chapelle-lez-Herlaimont
064/70.70.80 - dimitri@illae-assur.be - raffaele@illae-assur.be

DEUX CENTRES FUNÉRAIRES Chapelle-lez-Herlaimont & Courcelles

Forte de ses **40 années d'expérience**, l'entreprise familiale **SOS-DECES** vous propose un accompagnement basé sur l'écoute, le respect et la discrétion.

À Chapelle-lez-Herlaimont dans un cadre calme et verdoyant
ou à Courcelles dans des installations modernes et spacieuses,
mais avec la **même philosophie** et la **même politique de prix** juste.

VENEZ VOUS RENSEIGNER

- Funérailles dans toute la Belgique et à l'étranger
- Agréé assurances Dela, Corona Direct, Funalia,...
- Dernières volontés
- Assurances-décès



Conception
de modèles
personnalisés

Monuments
funéraires

Fleurs
et articles
funéraires



CHAPELLE

Rue du Vent de Bise 4
7160 Chapelle-I-Ht
(face au cimetière)



COURCELLES

Rue de Trazegnies 177
6180 Courcelles
(face au Colruyt)

Jean &
Stéphane
Geunicks



☎ 064/44.55.44

☎ 071/11.66.11